

Association de Soutien aux Petites Sœurs de Marie Mère du Rédempteur

Mardi 2 octobre 2018

Chers amis,

Après ces mois d'été, il est temps de vous communiquer les dernières nouvelles sur la situation de nos Petites Sœurs, qui, comme vous pourrez le constater, n'ont pas bénéficié d'une trêve estivale... Bien au contraire, **la pression s'est encore accentuée avec des Commissaires décidés, coûte que coûte, à mettre au pas cette petite Congrégation** qui ose résister, en son âme et conscience, à l'autorité suprême.

Pour mieux vous éclairer, nous avons retenu les événements marquants survenus depuis notre dernière communication du 13 juin dernier. Nous vous indiquions, alors, que le Dicastère pour les religieux avait imposé aux Petites Sœurs de Marie, d'accueillir les Commissaires, plusieurs jours, dans leurs communautés, **sous "peine de renvoi de l'Institut", en cas de refus.**

Les visites se sont donc déroulées sous la contrainte, en forme d'entretien individuel avec les Petites Sœurs, seules face à deux Commissaires ... Ces derniers, en fonction du profil des sœurs, tentaient de rassurer certaines, faisaient miroiter de "bonnes places" à d'autres dans l'organisation future de la Congrégation... Comme si l'objectif principal de cette opération avait été **d'ouvrir une brèche dans l'unité des Petites Sœurs, en cherchant à les diviser, alors qu'il règne une belle communion entre elles.** C'est le cas, notamment, entre les communautés du Midi, que **même l'archevêque de Toulouse**, acquis à la cause du Dicastère (disons, de Mgr Scherrer), **cherche à opposer par tous les moyens...**

Les méthodes employées, mêlant intimidation, menace et manipulation, sont ressenties comme du harcèlement moral par de nombreuses Sœurs.

Au terme de ces visites, **très éprouvantes pour nos Petites Sœurs**, les Commissaires se sont invités, le 30 juin, à St Aignan sur Roë, maison mère de la Congrégation, pour dévoiler leurs conclusions.

Ils reconnaissent que plusieurs éléments importants du **premier rapport de visite canonique de 2016**, sur la base desquels les sanctions avaient été prises, **ne reflétaient pas la réalité.** Ils admettent que les Sœurs forment des **communautés dynamiques et que l'esprit qui y règne est positif.** Ils ne soulignent que quelques reproches assez banals, sans commune mesure avec les griefs faits dans le rapport de visite initial. Cependant, **sans aucun état d'âme**, ils s'empressent de préciser que **les mesures (sanctions) prises par le Dicastère ne seraient pas invalidées pour autant...** Les Petites Sœurs sont stupéfaites! Elles qui ne cessent d'exprimer leur indignation, face à ce rapport fallacieux en réclamant que **justice leur soit rendue, par la levée de toutes sanctions infondées et dégradantes.**

.../...

Ainsi, **le compte-rendu des Commissaires invalide le rapport de visite canonique**, sur la base duquel les Sœurs ont été lourdement sanctionnées, mais pour autant, les sanctions sont maintenues, (à l'exception de l'éloignement de la Supérieure Générale et de la Maîtresse des novices), au motif que les Sœurs seraient désobéissantes. **L'autorité romaine considère donc qu'il est coupable de désobéir à une autorité, abusée par un rapport de visite canonique établi à charge!**

Le but recherché n'est donc pas d'établir la vérité et de laisser les Petites Sœurs poursuivre leur mission au bénéfice de tous, dans le respect du Charisme qui leur est propre. **Le seul but de Rome est de parachever le projet de Mgr Scherrer : mettre la main sur l'Institut pour le faire évoluer selon ses vues, fût-ce au mépris de la vérité, fût-ce en méprisant les droits de la défense, fût-ce par le recours au mensonge. C'est, pour le moins, indigne des valeurs promues par le Saint Père, chaque fois qu'il prend la parole publiquement...**

Les Commissaires semblent donc à la manœuvre, car ils ont pris conscience **des énormités assénées dans ce premier rapport, avec le manque de crédibilité qui en découle.** Aussi, avec le Dicastère, ont-ils pris peur et minoré sa portée dans la motivation des sanctions prises, lorsque nous avons publié que nous détenions des informations sur de graves irrégularités dont il avait fait l'objet dans sa rédaction ? **Mais, décidés à aller jusqu'au bout dans leur logique disciplinaire, ils ont maintenu arbitrairement les mêmes sanctions,** toujours sans aucune justification précise...

Dans la foulée, les Commissaires ont également annoncé les grandes lignes de **leur projet de réforme de la Congrégation.** Les Petites Sœurs ont, en effet, nettement perçu les **évolutions qui les attendent, vers une prétendue modernité,** faite de banalisation progressive... **si elles laissent Sr Medevielle prendre les rênes de leur Institut,** avec l'aval du Dicastère. Ce dernier, avait d'ailleurs indiqué, lors d'une rencontre : **« Nous ne toucherons pas au charisme, mais à vos manières de le vivre. »** C'est tout dire!

Désabusées par une telle mauvaise foi, **les Sœurs ont coupé court à cette rencontre** avec les Commissaires, en les remerciant et en leur disant **qu'elles entendaient arrêter là toute démarche.** Très contrariés ils ont quitté les lieux en : **"secouant la poussière de leurs chaussures"** dixit Sr Medevielle...

Les Petites Sœurs ont alors immédiatement adressé **une supplique au Dicastère,** demandant la levée des mesures prises à leur encontre à partir de ce rapport de visite canonique de 2016, **dont le manque de probité était maintenant reconnu par les Commissaires.**

Dans sa réponse, datée du 16 juillet, le Dicastère précise que **malgré ces constats, les décisions resteront inchangées...** même si curieusement il dénonce aussi, par ailleurs, quelques remarques relevées par les Commissaires.

Comme pour enfoncer le clou, en date du 1er août, **un décret du Tribunal de la Signature Apostolique met fin au recours formé par la Congrégation devant sa juridiction, sans manifestement avoir jamais analysé les arguments, pourtant étayés d'éléments probants fournis par les Petites Soeurs. Cette décision incongrue et brutale bafoue tous les usages du code de droit canonique !** En effet, l'avocat canoniste des Petites Sœurs, **autorisé dans un premier temps à présenter son mémoire de défense, a été stoppé net dans sa démarche** par un jugement négatif, porté prématurément en cours de procédure. Du jamais vu pour l'avocat romain, **qui a été empêché de plaider la cause des Petites Sœurs en appel !** C'est un cas d'école, selon lui ...

Le jour même, la Commissaire principale, Sr Medevielle, adresse **une lettre personnelle à chacune des Sœurs**, leur demandant de répondre individuellement et avant le 25 août, sur « leur état d'esprit », après la réception de la lettre du Dicastère du 16 juillet.

Le 24 août, c'est par une **réponse collective adressée à Sr Medevielle et au dicastère, signée par 34 sœurs, sur 39** (La stratégie de visite des Commissaires aura fait tout de même quelques dégâts sur l'unité de la Congrégation), qu'elles indiquent **ne pas accepter Sr Medevielle comme supérieure générale**. Dans cette réponse, elles ont également confirmé **leur ferme intention de demeurer dans l'Eglise**, et demandé, dans un souci de conciliation, **que soit nommé un interlocuteur référent, en lieu et place de Mgr Scherrer que son attitude a disqualifié et en lieu et place de Sœur Médevielle, qui ne peut être juge et partie**.

La seule réponse du Dicastère sera **un ultimatum** : soit elles acceptent la Commissaire apostolique, soit elles ne l'acceptent pas avec les très graves conséquences que cela impliquera. **Une fois encore, le Dicastère méprise la main tendue, et manie la menace sans scrupule !**

En parallèle, **pour marquer les esprits et accentuer la pression morale**, l'Aumônier d'une Communauté de la Congrégation **a été sommé, par l'évêque du lieu à la demande de Rome, de quitter son service** et de ne plus avoir de contact avec les Sœurs, à cause de l'influence qu'il aurait exercé sur elles. **Chacun appréciera, si preuve en était nécessaire, la nature des procédés utilisés...**

Après ces longs mois de conflit, force est de constater, avec nos Petites Sœurs, que **les chefs d'accusation précis n'existent pas et que même les Commissaires ont dû le reconnaître**. Nous constatons aussi, que malgré cela, **les pseudo-motifs évoqués pour justifier des mesures injustes, changent sans cesse, au gré des circonstances...**

Où est le message de vérité et d'amour du Christ ?

Enfin, chers amis, face à cette situation, **comment ne pas être profondément choqué :**

- par ces **mesures arbitraires et destructrices infligées à des religieuses**, connues et aimées de tous, qui ont toujours été **fidèles à leur vocation dans un amour profond de l'Eglise?**
- alors, que **rien de solide ne leur est reproché**, ni affaires de mœurs, ni affaires de corruption ni déviance dogmatique ou tout autre motif justifiant de telles sanctions?
- lorsque nous constatons en parallèle que **l'Eglise est, aujourd'hui, traversée par des scandales où de hauts prélats** sont justement impliqués dans des affaires de mœurs et de corruption **qui font la une des médias et la honte de l'Eglise?**
- lorsque de **hauts dignitaires d'Eglise s'expriment publiquement pour dénoncer les protections romaines dont jouissent certains de ces prélats sur la sellette, qui se verraient même confier des responsabilités au sein de dicastères**, dont la charge est de gouverner l'Eglise avec exemplarité et bienveillance évangélique ?
- par ce **deux poids deux mesures ignoble et inacceptable au cœur de notre Mère l'Eglise?**

Les Petites Sœurs de Marie Mère du Rédempteur ont **plus que jamais besoin de votre soutien et de vos prières** au moment où l'incohérence des décisions prisent, les volte-face, **l'autoritarisme utilisé pour couvrir les failles d'une accusation arbitraire, un dicastère conditionné et enfermé dans sa volonté de soutenir, par principe, l'évêque de Laval à l'origine de ce conflit sur de fausses accusations, sont les signes flagrants qu'une volonté destructrice est en action pour saper les fondements mêmes de l'œuvre de Mère Marie de la Croix.**

.../...

Dans ces circonstances, vous comprendrez aisément, chers amis, que nos Petites Sœurs n'auront **pas d'autre choix que d'opter pour des solutions extrêmes**, afin de continuer à exister dans la fidélité au Charisme reçu de leur Fondatrice.

N'hésitez pas à **faire jouer vos relais et réseaux pour médiatiser** cette situation scandaleuse et inadmissible.

Vous serez peut-être appelés, dans les prochains temps, **à venir manifester physiquement** votre soutien à nos chères Petites Sœurs, **en votre âme et conscience de Chrétiens témoins du Christ**.

Tenez-vous prêts ! Il en va de la survie même de la Congrégation et de ses œuvres.

Confions nos Petites Sœurs au Cœur Transpercé et Immaculé de la Vierge Marie.

Le Comité de Soutien aux Petites Sœurs de Marie Mère du Rédempteur